



**TARIFS
PROFESSIONNELS
AU 01/01/2020**

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.



C'EST LA MER QUI NOUS UNIT

par **BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST**

SOMMAIRE

Chère cliente, cher client,

Fort de ses valeurs coopératives, la Banque Populaire Grand Ouest s'appuie sur son ancrage régional et sa proximité avec ses clients pour continuer son développement de manière durable et responsable au service de notre territoire.

CREDIT MARITIME GRAND OUEST distribué par BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST s'inscrit parfaitement dans ces mêmes valeurs d'ancrage régional et de proximité relationnelle.

Fidèles à nos engagements, nous conservons la volonté de vous apporter une information précise et détaillée sur les services et les opérations bancaires. À ce titre, vous trouverez ci-après la présentation des principaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

Vous pouvez aussi retrouver cette brochure sur notre site internet : www.cmgo.creditmaritime.fr

Votre conseiller se tient naturellement à votre disposition pour vous aider au quotidien dans le choix des solutions les plus adaptées à votre situation et à vos attentes.

Nous vous remercions pour votre confiance.



 Bon à savoir

RYTHMÉO Produits ou services éligibles ou bénéficiant d'avantages tarifaires dans le cadre d'une offre groupée de produits et services Rythméo (cf page 13).

Vous pouvez repérer les tarifs pour lesquels la TVA s'applique grâce à la mention indiquée en marge. Celle-ci s'ajoutera au prix hors taxe. **TVA**

Ce document, disponible sur notre site internet (www.cmgo.creditmaritime.fr) est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2020.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture
Services Bancaires de Base
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Dates de valeur

04

BANQUE À DISTANCE

Par internet
Par télétransmission (échanges de données informatisées)

07

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes
Services liés à la carte bancaire
Virements SEPA
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques
Effets de commerce

08

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

Terminaux de Paiement Électronique
Virements SEPA
Avis de prélèvement SEPA
Chèques
Effets de commerce
Commerce électronique

11

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

13

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

15

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Facilité de caisse et/ou découvert
Financement du cycle d'exploitation
Crédits d'investissement

17

GESTION DE LA TRÉSORERIE

20

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

21

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

23

RÉSOLURE UN LITIGE

27

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- **Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte**
- **Clôture de compte**
- **Transfert de compte vers une autre Banque Populaire**
- **Service d'aide à la mobilité bancaire (Facilipop)**

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

RELEVÉS DE COMPTE

- **Relevé de compte électronique** (format PDF) (réservé aux abonnés Cyberplus Entreprise)
- **ou relevé de compte envoyé par courrier (papier)**
 - mensuel ou quatorzaine
 - décadaire (soit pour information 40 euros par an)
 - hebdomadaire (soit pour information 60 euros par an)
 - quotidien (soit pour information 240 euros par an)
- **Relevé de compte mensuel électronique + maintien du relevé papier** (soit pour information 24,00 euros par an)
- **Relevés de frais**
 - facture professionnelle mensuelle
 - relevé annuel de frais d'encaissement par carte
 - relevé mensuel de frais d'encaissement par carte

TENUE DE COMPTE

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement. Les frais et commissions rémunèrent les prestations informatisées et humaines nécessaires à la gestion administrative et comptable de la tenue du compte. Vous pouvez opter pour l'abonnement mensuel de ces frais.

- **Frais sur écriture**
Calculés sur toutes les opérations de flux crédit ou débit (hors opérations de frais ou d'intérêts).
 - minimum par trimestre
 - maximum par trimestre

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Sans frais
Sans frais
Sans frais
Sans frais
Sans frais

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

0,10 % par trim
15,00
À partir de 10,00
par mois

• Commission de compte

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte y compris le solde de début de période s'il est débiteur (hors périmètre : écritures de frais ou d'intérêts et écritures liées aux crédits et à la souscription d'épargne).

– avec un minimum par trimestre de

• Forfait Pro

(soit pour information à partir de 120 euros par an)

RYTHMÉO

Forfaitisation des frais sur écriture et de la commission de compte habituellement prélevés sur le compte conformément aux conditions tarifaires de la Banque.
Le tarif est fonction des mouvements débiteurs confiés sur les 4 derniers trimestres.

• Forfait Pro ex-BPO (plus commercialisé)

(soit pour information 63 euros par an)

• Abonnement forfaitaire (plus commercialisé)

(soit pour information 96 euros par an)

• Frais de tenue de compte courant inactif

(compte inactif au sens de l'article L 312-19 du Code Monétaire et Financier)

* Le montant des frais et commissions prélevé annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

• Frais pour absence de bilan

• Demande de fusion d'échelle de compte

• Mise en place d'une facturation globale

(soit pour information 200 euros par an)

À partir de 5,25
par mois
À partir de 8,00
par mois
30,00 par an*
dans la limite du solde
crédeur du compte

30,00 par trimestre
50,00
50,00 par trimestre

SERVICES EN AGENCE

• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire

• Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs (PND Pli Non Distribué)

• Recherche d'information(s) et/ou de document(s)

- frais de recherche sur information disponible en agence
- frais de recherche sur information non disponible en agence (recherche archive) :
 - identité de l'émetteur d'un flux
 - duplicata (relevé de compte, chèque émis)
 - autre recherche (selon complexité et/ou temps passé)

TVA
TVA
TVA

25,00
18,00 par trim.
Sans frais
2,08
2,08
Mini 25,00

• Contestation non justifiée sur une opération

(espèces, carte, chèque, prélèvement, virement)

• Edition d'échelle de compte (par trimestre)

• Information aux commissaires aux comptes

• Frais de location de coffre-fort

(Tarifs pour toutes souscriptions à compter du 17/09/2018)

- petit
- moyen
- grand

TVA

TVA
TVA
TVA

30,00 par opération
15,00
95,00
75,00 par an
150,00 par an
225,00 par an

DATES DE VALEUR

Elles correspondent au délai technique nécessaire à la mise à disposition des fonds relatifs. Les jours de valeur représentent le nombre de jours écoulés entre la date à laquelle une opération est effectuée et la date à laquelle cette opération sera prise en compte. Ils servent de référence au calcul des intérêts débiteurs.

Vos débits

- **Virement émis / Prélèvement / Chèque payé**

J = jour du débit en compte

Vos crédits

- **Télécollecte carte bancaire / Virement reçu / Prélèvement remis**

J = jour du règlement interbancaire

- **Chèque remis à la Banque Populaire Grand Ouest**

J = jour de remise des chèques à l'agence
Avant 15H30 (du lundi au vendredi).
Après 15H30 report au jour ouvré suivant.

- **Chèque impayé**

J = jour de remise des chèques

- **Versement ou retrait d'espèces**

J = jour ouvré de la remise ou du retrait

- **Carte bancaire : paiement par débit immédiat**

J = jour de règlement

- **Carte bancaire : paiement par débit différé**

dernier jour ouvré
du mois

- **Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte courant ou d'épargne**

10 jours ouvrés
Délai pendant lequel la Banque peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. En cas d'application d'un tout autre délai, le client en sera informé.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

PAR INTERNET⁽¹⁾ (ABONNEMENT MENSUEL)

Abonnement	Rythme	Prix	Notes
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet) Cyberplus Entreprise Consultation (Consultation de vos comptes)		Sans frais	
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	RYTHMÉO	5,50	
Cyberplus Entreprise Basic (Cyberplus Entreprise Consultation + détail de vos remises cartes, accès à vos images chèques, virements externes SEPA) (soit pour information 66 euros par an)			
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	RYTHMÉO	10,00	
Cyberplus Entreprise Medium (Cyberplus Entreprise Basic + virements externes SEPA sur liste en France, ordres de bourse, gestion des délégués, virement internationaux) (soit pour information 120 euros par an)			
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	RYTHMÉO	19,00	
Cyberplus Entreprise Premium (Cyberplus Entreprise Développement + télétransmission, gestion des transferts, LCR, prélèvements SEPA, VSOT) (soit pour information 228 euros par an)			

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET

• Mise à disposition d'un Pass CyberPlus pour la sécurisation des opérations en ligne (réservé aux abonnés Cyberplus) Frais en sus si envoi en urgent : 2,51 euros HT Fourniture gratuite du premier Pass en envoi normal, au-delà : 8,00 euros HT/Pass	TVA	Sans frais
• Certificat numérique CertEurope (Certificat valable 3 ans) Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.	TVA	180,00
• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte*		Sans frais
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement*		Sans frais
• Confirmation de l'exécution d'un virement SEPA émis*		Sans frais
• Coffre-fort numérique (15 Go) (soit pour information 30 euros par an)	TVA	2,08 par mois

* Réservé aux abonnés Cyberplus Entreprise - Hors Consultation

PAR TÉLÉTRANSMISSION (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES)


EBICS T (abonnement mensuel) (soit pour information 504 euros par an)		42,00
EBICS TS (abonnement mensuel)		
• EBICS TS délégation simple		50,00
• EBICS TS avancé		75,00
Turbo Suite Entreprise (abonnement mensuel)		
• TSE Formule Premium (nombre de banques illimité, incluant la Suite Mobile Entreprise) (soit pour information à partir de 456 euros par an)	TVA	À partir de 38,00
Turbo Suite Entreprise.com (soit pour information à partir de 600 euros par an)	TVA	À partir de 50,00

Bénéficiez de 50 % de réduction avec **RYTHMÉO**

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

CARTES (COTISATION ANNUELLE)

 Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Carte de dépôt – cotisation carte Déposia	Sans frais
• Carte à autorisation systématique – cotisation carte Visa Business Electron	38,00
• Cartes de paiement – cotisation carte Visa Business	48,00
– cotisation carte Visa Gold Business	131,00
– cotisation carte Visa Platinum Business	210,00
• Autre carte de paiement – cotisation e-Carte Bleue	12,00

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (depuis la France, appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Service Cartego logo (pour chaque nouveau visuel et par an) TVA	7,50
• Réédition du code confidentiel de la carte	8,00
• Refabrication de la carte en cas de perte, vol ou usage non conforme	Sans frais
• Frais d'opposition de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Sans frais
• Toute demande urgente (création, refabrication, réédition du code)	16,00
• Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement – temporaire	5,00
– permanente (soit pour information 20 euros par an)	5,00 par trim.
Effectuer des retraits avec la carte	
• Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) Banque Populaire en euros	Sans frais
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro – avec Visa Platinum Business	Sans frais
– avec Visa Gold Business (à partir du 9 ^{ème} retrait par mois)	1,00 par retrait
– avec Visa Business (à partir du 5 ^{ème} retrait par mois)	1,00 par retrait
– avec Visa Business Electron	1,00 par retrait

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)


- **Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises**
(autres que l'euro) cf Rubrique Opérations Bancaires à l'International

Effectuer des paiements avec la carte

- **Paieement en euros**
- **Paieement en devises**
(autres que l'euro) cf Rubrique Opérations Bancaires à l'International

Sans frais

VIREMENTS SEPA

 Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement – occasionnel émis vers un compte Banque Populaire	Sans frais
– occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	
– au guichet de votre agence	3,65
– par Internet (Cyberplus Entreprise - Hors Consultation)	Sans frais
– multiples, support papier	
– par remise	5,70
– par virement	1,44
– multiples télétransmis (transfert de fichier)	
– par remise	Sans frais
– par virement	0,20
– spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	
– au guichet de votre agence	10,00
– par télétransmission	5,00
– fiscal ou social	
– au guichet de votre agence	3,50
– par télétransmission	Sans frais
• Frais par virement permanent – mise en place	Sans frais
– initié au guichet de votre banque	1,30
– initié par Internet (Cyberplus Entreprise - Hors Consultation)	Sans frais
• Opposition à un virement avant exécution – révocation de l'échéance de virement	Sans frais
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent – retrait du consentement	Sans frais
• Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution (Recall)	2,30
• Forfait de mensualisation de virements, prélèvements et impayés	Nous consulter



OPÉRATIONS D'ENCAISSMENT

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

- **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement**
- **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement interentreprises**
- **Frais par paiement d'un prélèvement**
- **Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution**
- **Rejet tardif de prélèvement SEPA**
- **Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA**
– retrait du consentement
- **Païement d'un TIP SEPA**

CHÈQUES

- **Païement d'un chèque**
- **Renouvellement automatique de chéquier**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile**
- **Frais d'émission d'un chèque de banque**
- **Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur**
(à la mise en place, tarif unique quel que soit le nombre de chèques)

EFFETS DE COMMERCE

- **Effet domicilié à payer**

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Sans frais
10,00
Sans frais
Sans frais
20,00
Sans frais
Sans frais

Sans frais
Sans frais

Refacturation des
frais postaux
13,00
15,00

Sans frais

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- **Location TPE Fixe** Nous consulter
- **Location TPE Mobile** Nous consulter
- **Commission appliquée aux transactions par carte bancaire** Nous consulter
- **Saisie par la banque des factures papier ou tickets TPE** 0,55 par transaction
- **Contrat commerçant en anomalie** (absence de SIRET) 30,00 par mois
- **Frais pour TPE Essentiel non restitué** TVA 300,00
- **Frais pour TPE Essentiel dégradé** TVA 150,00
- **FID PRO**
 - frais d'inscription TVA 150,00
 - abonnement standard TVA 49,00
 - abonnement premium TVA 79,00



Utilisez la carte bancaire de vos clients comme carte de fidélité ! Grâce aux informations récoltées, suivez votre activité et envoyez-leur des offres personnalisées par mail ou par SMS.

VIREMENTS SEPA

Réception d'un virement SEPA

Sans frais

AVIS DE PRÉLÈVEMENT SEPA

- **Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)** 50,00
- **Remise de prélèvements**
 - par Cyberplus ou télétransmis
 - par remise Sans frais
 - par prélèvement 0,32
- **SEPAmail Créancier** (par demande de règlement) 0,70
- **Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client** 2,50

CHÈQUES

- **Remise de chèque(s)** Sans frais
- **Télécollecte** Nous consulter
- **Chèque remis revenu impayé** (quel que soit le motif) Sans frais

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

EFFETS DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR

- sur support papier
 - par remise 2,00
 - par effet 6,00
- par télétransmission
 - par remise Sans frais
 - par effet 0,50

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Solution de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Cyberplus Paiement Express

- frais d'inscription et d'installation 50,00
- abonnement TVA À partir de 15,00 par mois

• Cyberplus Paiement Access

- frais d'inscription et d'installation 100,00
- abonnement TVA À partir de 18,00 par mois

• Cyberplus Paiement Net

- frais d'inscription et d'installation 200,00
- abonnement TVA À partir de 25,00 par mois

• Cyberplus Paiement Mix

- frais d'inscription et d'installation 900,00
- abonnement TVA À partir de 50,00 par mois

• Frais d'utilisation de la plateforme (les 50 premières opérations sont gratuites pour Cyberplus Paiement Net et Mix)

0,12 par opération

• PAYPLUG

Nous consulter

• Direct et Proche

Nous consulter

Direct et Proche est une offre de services permettant aux commerçants, artisans et entreprises de créer un site web ou d'accroître leur visibilité sur internet grâce à des solutions de web-marketing.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)



Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Evolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

RYTHMÉO

• Elle inclut de base un compte professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (Cyberplus Entreprise Basic), la sécurisation de vos moyens de paiement (Sécuripro), l'authentification forte et les relevés de compte.

Cotisations mensuelles	Rythméo	Rythméo Profession libérale	Rythméo Agriculture	Rythméo Pêche et Culture Marine
Socle de base (SécuriPro et Cyberplus Entreprise Basic)	À partir de 8,54 €	À partir de 8,54 €	À partir de 7,47 €	À partir de 8,54 €
Prix des options (ce prix s'ajoute à la cotisation mensuelle)				
Option Cyberplus Medium	+3,60 €	+3,60 €	+3,60 €	+3,60 €
Option Cyberplus Premium	+10,80 €	+10,80 €	+3,60 €	+3,60 €
Carte Visa Business	+3,20 €	+3,20 €	+3,20 €	+3,20 €
Carte Visa Gold Business	+8,73 €	+8,73 €	+8,73 €	+8,73 €
Carte Platinum Business	+14,00 €	+14,00 €	+14,00 €	+14,00 €
Fructi-Facilité Pro option Acc/Mal (à partir de)	+2,00 €	+2,00 €	+2,00 €	+2,00 €
Forfait Pro* (à partir de)	+8,00 €	+3,50 €	+1,83 €	+1,83 €

*Forfait Pro : forfaitisation de vos frais sur écriture et commission de compte

Tarifs selon flux débiteurs confiés



Micro-Entrepreneur : bénéficiez d'une exonération sur votre forfait Pro inclus dans votre convention Rythméo pouvant aller jusqu'à 100 %.

AUTRES CONVENTIONS

Fréquence Asso

• Une offre groupée de produits et services dédiée aux associations (soit pour information à partir de 48,00 euros par an)

À partir de 4,00 € par mois

• Socle de base :

- Frais sur écriture
- Commission de compte
- Cyberplus Entreprise Basic
- Sécuri-Association option 1 (sans garantie vol de fonds)

• Options :

- Sécuri-Association option 2 (avec garantie vol de fonds)
- Cartes (toute la gamme Visa, cf p.8)
- Conseil juridique Association

+ 4,47 € par mois
- 10 %
+ 0,25 € par mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Convention SC-SCI

(soit pour information à partir de 60,00 euros par an)

- **Inclus :**
Frais sur écriture, Commission de compte, Cyberplus Entreprise Basic
- **Options :**
Carte Visa Business

CONVENTIONS PLUS COMMERCIALISÉES*

Pack Pro Evolution ex-CM Atl

- **Options :**
 - SécuriPro
 - Visa Business
 - Visa Gold Business
 - Cyber Entreprise Premium

Pack Pro ex-CM Atl

- Chiffre d'affaires ≤ 200 K€
- 200 K€ < Chiffre d'affaires ≤ 400 K€
- 400 K€ < Chiffre d'affaires ≤ 600 K€
- 600 K€ < Chiffre d'affaires ≤ 750 K€
- 750 K€ < Chiffre d'affaires ≤ 1 000 K€
- 1 000 K€ < Chiffre d'affaires ≤ 1 250 K€
- 1 250 K€ < Chiffre d'affaires ≤ 1 500 K€

- **Options :**
Visa Business

Pack Pro ex-CM BN

- Forfait 1
- Forfait 2
- Forfait 3
- Forfait 4
- **Options :**
 - SécuriPro
 - Visa Business
 - Visa Gold Business
 - Cyber Entreprise Premium

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

À partir de 5,00 €
par mois

+ 2,00 € par mois

À partir de 17,50 €

+ 4,65 € par mois
+ 3,00 € par mois
+ 8,19 € par mois
+ 5,40 € par mois

18,75 €
25,75 €
36,25 €
45,25 €
57,25 €
67,25 €
77,25 €

+ 4,00 € par mois

21,60 €
26,60 €
31,60 €
39,60 €

+ 4,65 € par mois
+ 3,60 € par mois
+ 7,10 € par mois
+ 11,40 € par mois

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- par opération 8,75
- plafond mensuel 437,50

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- **Frais par saisie** (hors saisie administrative à tiers détenteur)
(Forfait de traitement) 71,67
- **Frais par saisie administrative à tiers détenteur**
(Frais proportionnels au montant de l'opposition) 10 %
Maximum 71,67

INCIDENTS DE PAIEMENT

Les incidents liés aux chèques

- **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision**
 - inférieur ou égal à 50 euros 21,25⁽¹⁾
 - supérieur à 50 euros 41,25⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision**
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques. 11,80
- **Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire** 33,00
- **Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques** 40,00
- **Traitement d'une remise de chèque(s) illisible ou erronée** 7,50

Les incidents liés aux virements et prélèvements

- **Forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA, d'un virement, d'un TIP SEPA ou d'un télévirement SEPA pour absence de provision suffisante**
 - inférieur ou égal à 20 euros
 - supérieur à 20 euros

Ce forfait comprend les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

- **Prélèvement SEPA revenu impayé** 9,00

⁽¹⁾ Détail des tarifs des options disponibles sur simple demande auprès de votre Agence.

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux effets

• Frais par effet rejeté

- pour motif « sans provision »
- sur demande du client
- prorogation, paiement partiel
- autres motifs

• Impayé d'effet reçu

• Autres incidents d'effet

- (réclamation, débit non rentré d'acceptation, refus d'acceptation, changement de domicile)

Les incidents liés aux cartes

• Frais par impayé encaissement carte

• Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

Les incidents liés aux crédits

• Forfait de frais par échéance rejetée

• Incidents crédit-bail

- intérêts de retard
- pénalités de retard

TVA

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

15,00

15,00

7,50

15,00

15,00

30,00

40,00

Maximum 20,00

Taux légal + 5 %

8 %

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

Les intérêts débiteurs (trimestriels)

• Taux appliqué

TBB⁽¹⁾ + 6,10 %

⁽¹⁾ Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Grand Ouest : 7,90 % depuis le 07/12/2017. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

• Majoration en cas de dépassement

à partir de + 3 %

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jour(s).

• Commission de plus fort découvert (trimestrielle)

0,06 %

Elle rémunère le risque pris par la banque pour faire face aux pics de trésorerie du client. Elle s'applique sur le cumul des plus forts découverts en valeur de chaque mois au cours du trimestre écoulé.

• Commission d'immobilisation (trimestrielle)

20 % des intérêts débiteurs

Elle concerne uniquement les comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Crédit par caisse

• Les intérêts débiteurs

(voir Facilité de caisse et/ou découvert p. 17)

• Commission d'engagement

% du montant de l'autorisation

À partir de 1%

• Avance sur prime (spécifique clientèle agriculteurs)

Nous consulter

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)

• Commission de manipulation

(Dailly escompte, Marché, MCNE)

20,00

• Commission de notification

(Dailly escompte, Marché)

15,00

• Prorogation

15,00

PREFI CICE



Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi vise à favoriser la compétitivité, l'emploi et l'innovation dans les entreprises.

• Frais de dossier

(incluant les frais de manipulation et de notification)

150,00

Escompte

• Taux – par effet (minimum d'intérêts)	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Nous consulter 6,00
---	---	------------------------

L'intérêt d'escompte est référencé au Taux de Base Bancaire. Les bases de perception sont le montant nominal de l'effet et le décompte prorata temporis avec un minimum de 10 jours. Le crédit par escompte est subordonné à une autorisation préalable de la banque.

Gestion du poste clients

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (affacturation, assurance crédit, renseignement commercial).

• Affacturation	Nous consulter
• Assurance crédit	Nous consulter
• Renseignement commercial	Nous consulter

Cautions bancaires

• Commission proportionnelle (perçue sur le montant de l'engagement)	À partir de 2,50 % par an Mini 3,00 par mois
• Mise en place d'une caution bancaire – marché public / marché privé – cautions diverses	30,00 77,00
• Lettre d'information annuelle aux cautions (par caution, plafonnée à 4 lettres)	35,00 par lettre

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement et/ou reprise.

• Frais d'utilisation Confiance Pro (enveloppe de crédit moyen terme pré-accordée)	50,00
• Crédit moyen, long terme – frais de dossier proportionnels au montant du crédit – avec un minimum de	1 % 175,00
• Agrilismat (étude du dossier)	Sans frais
• Crédit bénéficiant de la protection SOCAMA (frais de dossier) – Avec garantie FEI (Fonds Européen d'Investissement) – Sans garantie FEI (Fonds Européen d'Investissement)	75,00 150,00
• Crédit-Bail matériel / Location financière / LOA Pro – frais de dossier proportionnels au montant HT financé (hors dossier de cobailage) – avec un minimum de	1 % 95,00

Agrilismat : une offre spécifique dédiée aux agriculteurs pour le financement de leurs machines agricoles.

• Frais de publicité (inscription aux greffes)	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)	20,90
---	---	-------

Autres offres de financements spécifiques

PROVair : la solution Banque Populaire Grand Ouest pour financer à taux préférentiel vos investissements liés au développement durable.

• Etude Atlantique Environnement	Nous consulter
---	----------------

Assurances liées aux crédits d'investissement

• Frais d'étude pour délégation d'assurance	Sans frais
--	------------

Garanties

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit

• Gage sur véhicule	125,00
• Droits d'enregistrement au Trésor - Nantissement de matériel	310,00
• Nantissement de fonds de commerce	310,00
• Nantissement de parts SCI/SCM/SCP/Sociétés non cotées	470,00
• Délégation sur produits assurance-vie / capitalisation TVA	216,66

(Sans frais si produit détenu à la Banque Populaire)

Mainlevées de garantie

• Gage sur véhicule	Sans frais
• Mainlevée par notaire (frais de notaire en sus)	170,00
• Autres mainlevées (gratuit si produit détenu à la Banque Populaire)	60,00

Autres prestations liées aux crédits

• Frais d'avenant – suppression, substitution de garantie (% du capital restant dû) – mini – autres avenants (modification, réaménagement de crédit)	1 % 160,00 160,00
• Clause de modularité (à chaque exercice de la clause)	100,00
• Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	20,00
• Décompte sur crédit en cours TVA	50,00
• Photocopie de contrat ou de tout autre document de crédit TVA	12,50
• Duplicata du tableau d'amortissement	Sans frais
• Délivrance d'une attestation TVA	12,50
• Remboursement anticipé – indemnité de remboursement anticipé (sur capital restant dû)	5 %
• Échéance impayée – régularisation d'une échéance de prêt impayée (pour toute régularisation au delà du 6 ^{ème} jour de la date d'échéance prévue au contrat)	taux du prêt + 3 %

GESTION DE LA TRÉSORERIE

PLACEMENTS MONÉTAIRES

• **Souscription DAT, certificat de dépôt négociable**

• **Attestation d'intérêts courus**

• **Optiplus Pro**

Compte A Terme (CAT) à taux progressif (5 ans)

• **Livret Optiplus Agri**

Offre dédiée aux exploitants agricoles afin de déduire une fraction de leurs bénéfices imposables au nom de la déduction pour aléas.

• **Optiplus Agri DPA⁽¹⁾** Compte A Terme (CAT) à taux progressif (10 ans)

⁽¹⁾ Déduction Pour Aléas

PLACEMENTS FINANCIERS

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

• **Souscription d'OPC** (monétaires, obligataires, actions)

Une part des frais de fonctionnement et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

– OPC Banque Populaire (hors droits d'entrée éventuels)

– OPC hors Banque Populaire

DROITS DE GARDE

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente (calcul : frais fixes + forfait par ligne détenue + commission proportionnelle sur le montant du portefeuille). Toutes les valeurs et OPCVM / FIA du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

• **Frais fixes**

Autres produits et services

• **Frais de recherche Titres**

EPARGNE SALARIALE

Impliquer durablement vos salariés tout en bénéficiant d'une fiscalité attractive et de réductions de charges sociales.

• **Participation / Intéressement / Plan d'Epargne Inter Entreprises / PERCO / Indemnités de fin de carrière**

• **Titres de services : Chèque de table, CA DO Chèque, CESU Préfinancé, Pass Culture**

Fructi Duo (contrat d'intéressement + PEE + PERCO)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Sans frais

TVA

13,33

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Sans frais

27,90

22,92

TVA

75,00

Etude sans frais

Etude sans frais

Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro** (abonnement annuel)

RYTHMÉO

62,00

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽¹⁾ :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7j/7, 24h/24.

• **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuri-Association** (abonnement annuel)

– option 1 (sans garantie vol de fonds)

– option 2 (avec garantie vol de fonds)

25,00

58,00

PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

• **Fructi-Facilités Pro / Fructi-Facilités Agri**

RYTHMÉO

Tarif selon % du capital garanti

– version Accident - Maladie

– version Accident

0,60 %

0,12 %



En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽¹⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

• **Fructi-Facilités Confiance Pro** (annuel, % du capital garanti)

Assurance de l'enveloppe de crédit moyen-terme pré-accordée Confiance Pro

– version Accident - Maladie

– version Accident

0,60 %

0,12 %

• **CERAMIK Professionnel Prévoyance / CERAMIK Agri Prévoyance**

Nous consulter



Le contrat CERAMIK Professionnel Prévoyance garantit en cas de décès ou d'invalidité, le versement d'une rente temporaire et en cas d'incapacité temporaire ou totale de travail, une indemnité journalière ou une rente temporaire. Le montant garanti peut atteindre 5 000 euros par mois⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

• **Assur-BP Santé**

Contrat complémentaire santé qui prévoit le remboursement des frais de soins.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• **Fructi-Professionnel Retraite / Fructi-Agri Retraite**

Fructi-Professionnel Retraite et Fructi-Agri Retraite sont des contrats d'assurance vie⁽¹⁾ qui répondent au cadre fiscal privilégié dit de la loi « Madelin » destinés à vous constituer un complément de revenu au moment de votre retraite.

PROTÉGER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

• **ASSUR-BP Multirisque Pro**

• **Protection financière pro** (Produit plus commercialisé)
(versement d'indemnités journalières en cas d'interruption d'activité, suite à un sinistre)⁽²⁾ (abonnement annuel)
– option 1 - 153 euros
– option 2 - 305 euros

• **Assurance Homme Clé : Fructi-Homme Clé, Tisséa**

• **Allo Assistance Pro** (Produit plus commercialisé)
(abonnement annuel)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Etude sans frais

Etude sans frais

Etude sans frais

Vous consulter

52,80

85,80

24,08

TVA

⁽¹⁾ La valeur des unités de compte du contrat est soumise à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

⁽²⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE*

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

• **Paiement par carte bancaire en devises**

– commission fixe Sans frais
– commission proportionnelle au montant de la transaction 2,30 %

• **Retrait d'espèces à un distributeur en devises**

– commission fixe 3,20
– commission proportionnelle au montant de la transaction 2,30 %

* Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détail p. 26)

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

Virement émis

• **Eurovirement (norme SEPA) (cf rubriques Virements SEPA p. 9)**

L'Eurovirement - SEPA - est un virement respectant les critères suivants :

- Format SEPA
 - Libellé en euros
 - À destination d'un pays de l'Espace Unique des Paiements en euro (zone SEPA détail p. 26)
 - Banques de l'émetteur et du destinataire adhérentes au SEPA
 - Être obligatoirement en frais partagé (option « SH A »)
- à défaut du respect de ces critères, l'opération est rejetée.

• **Virement international** (transfert de fonds vers pays zone SEPA ou en devises autre que l'euro)

– par Internet (Cyberplus Entreprise Medium ou Premium)⁽¹⁾ 13,50
– au guichet de votre agence⁽¹⁾ 27,00
– justificatif de paiement - attestation Swift (AKI SWIFT) TVA 6,00

Portefeuille

• **Remise documentaire**

– commission d'encaissement⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ 0,2 %
– mini 40,00
– maxi 150,00

• **Effet simple**

– commission d'encaissement 0,1 %
– mini 35,00
– max 70,00

• **Interventions diverses**

– acceptation, prorogation, avis de sort, impayé, actes de cession et mises en suspens 40,00
– aval et cession avec engagement 2,5 % prorata temporis
– min. si engagement < 6 mois 40,00
– min. si engagement > 6 mois 95,00

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

Virement reçu

• **Eurovirement (norme SEPA)** (voir critères dans la rubrique Import) Sans frais
• **Virement international** (rapatriement de fonds hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)⁽¹⁾ 16,00
• **Réparation (si BIC ou IBAN erroné)** 10,00

Chèque

- **Encaissement Crédit Immédiat « Sauf Bonne Fin » (SBF)⁽¹⁾**
- **Encaissement Crédit Après Encaissement (CAE)**
(délais de traitements > 1 mois)^{(1) (2) (4)}
- **Frais d'interventions diverses** (Avis de sort, frais d'impayés)

Portefeuille

- **Remise documentaire**
– commission d'encaissement^{(1) (2) (3) (4)}
– mini
– maxi
- **Effet simple**
– commission d'encaissement^{(1) (2) (4)}
– mini
– max
- **Interventions diverses**
– acceptation

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX (IMPORT)

Crédit documentaire Import^{(1) (2)}

- **Engagement** (par trim indivisible)
– mini
- **Levée de document**
– mini
- **Frais de traitement associés à chaque levée (mail - swift - port)**
- **Modification**
- **Cession pour absence de document**

Engagements par signature émis

- **Frais de traitement^{(1) (2)}**
– frais d'établissement d'acte, par acte
– frais de mise en jeu
– mini
– frais de modification
- **Garantie caution émise**
– commission de risque (par trim indivisible)
– mini
- **Lettre de crédit Stand-By émise**
– commission de risque (par trim indivisible)
– mini

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX (EXPORT)

Crédit documentaire Export^{(1) (2)}

- **Notification**
– mini
- **Négociation / levée de documents⁽⁴⁾**
– mini
- **Confirmation**
- **Modification**
- **Transfert de crédit**
- **Frais de pré-vérification de documents**
– simple (une seule pré-étude pour un même envoi)
– multiples (pré-études de documents à plusieurs reprises pour le même envoi)

Garanties cautions reçues⁽²⁾

- **Notification**
– mini
- **Mise en jeu⁽⁴⁾**
- **Modification**

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

30,00
46,00
40,00
0,2 %
40,00
150,00
0,1 %
35,00
70,00
40,00

0,25 %
95,00
0,125 %
95,00
55,50
95,00
70,00
100,00
0,1 %
125,00
95,00
0,5 %
95,00
0,25 %
95,00

Nous consulter
95,00
150,00
80,00
160,00

0,1 %
95,00
125,00
95,00

Lettres de crédit stand-by reçues⁽²⁾

- **Notification**
– mini
- **Mise en jeu⁽⁴⁾**
– mini
- **Modification**

CHANGE

- **Commission de change⁽³⁾**
– avec un minimum de
– avec un maximum de

La commission de change s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises.

• Avance en devises

- frais de dossier
- prorogation
- taux d'intérêts

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

Gestion de compte

• Ouverture de compte à l'étranger

100,00

• Tenue de compte en devises (soit 60 euros par an)

5,00 par mois

Mail Rapatriement (mail pour virements reçus)

• Abonnement mensuel

10,00

(soit pour information 120 euros par an)

Information en temps réel par e-mail du règlement de vos opérations d'exportation.

Crédoc Internet

• Abonnement mensuel

30,00

(soit pour information 360,00 euros par an)

Gestion de vos opérations de crédit documentaire par Internet.

Frais de port

- **Recommandé**
- **Courrier Express France**
- **Courrier Express pays EEE**
- **Courrier Express reste du monde** (y compris DOM-TOM)

TVA 6,60
TVA 35,70
TVA 45,00
TVA 81,60

Autres

- **Renseignements commerciaux**
- **Recherche inférieure ou égale à 1 an**
- **Recherche supérieure à 1 an**
- **Accompagnement à l'international - Prames**

Tarifcation selon le pays
50,00
100,00
Nous consulter



Accompagnement et conseils dans votre stratégie à l'international quel que soit votre projet : import, export, recherche de partenaires et/ou implantation. Contactez-nous au 02.51.80.19.65. ou à international@bppo.fr

Aux commissions listées dans ce chapitre s'ajoutent éventuellement :

⁽¹⁾ Commission de change : si l'opération nécessite l'achat ou la vente de devises (voir rubrique « Change ») et/ou frais éventuels réclamés par les correspondants et banques

⁽²⁾ Frais de port si envoi des documents (voir rubrique « Autres prestations et services »)

⁽³⁾ Application de paliers de dégressivité en fonction du montant traité (à partir de 76 000 €)

⁽⁴⁾ Opération nécessitant un virement pour le règlement - frais à ajouter (voir rubrique « Virement international »)

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican/Saint Siège, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

PEI, PERCO I, Participation et Intéressement sont des produits de :

NATIXIS INTERÉPARGNE

Société anonyme au capital de 8 890 784 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

692 012 669 RCS Paris.

Fructi-Professionnel Retraite et Fructi-Agri Retraite sont des contrats d'assurance de :

BPCE Vie

4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

349 004 341 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

ASSUR BP Multirisque Pro et Protection Financière Pro sont assurés par :

BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de

50 000 000 euros entièrement versé.

Siège social : Chaury BP 8410 79024 NIORT Cedex 09

401 380 472 RCS Niort

Entreprise régie par le Code des assurances.

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8

490 381 753 RCS Paris

Sécuripro est assuré par :

BPCE Prévoyance

4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Fructi-Facilités Pro, Fructi-Facilités Agri, Fructi-Homme Clé, CERAMIK Professionnel

Prévoyance et CERAMIK Agri Prévoyance sont assurés par :

BPCE Vie

4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

et

BPCE Prévoyance

4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris



RÉSOLURE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- 1. Contacter votre agence : votre conseiller et le Directeur d'Agence restent vos interlocuteurs privilégiés.**
- 2. Dans le cas où la réponse de votre agence ne vous semblerait pas suffisante ou adaptée, vous pouvez exposer votre demande auprès de notre Service Relations Clients.**

par courrier :

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST - Service Relations Clients

15 boulevard de la Boutière - CS 26858

35768 SAINT-GRÉGOIRE Cedex

par internet : www.cmgo.creditmaritime.fr, rubrique « Numéros utiles »

par téléphone : 02.99.23.84.66 (prix d'un appel local)

Vous recevez un accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 35 jours pour les réclamations concernant les services de paiement et 60 jours pour les autres réclamations (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

Ou par internet <http://www.amf-france.org>

* Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

POUR RESTER EN CONTACT

POUR CONTACTER UN CONSEILLER

- **Centre de Relation Clients**
02 99 23 84 16⁽¹⁾
- **Ligne Directe Crédit**
02 99 23 84 11⁽¹⁾
- **Ligne Directe Assurance**
02 99 23 85 22⁽¹⁾

Retrouvez les coordonnées complètes de toutes nos agences sur notre site :
www.cmgo.creditmaritime.fr

UN ACCÈS DIRECT À VOTRE COMPTE OÙ QUE VOUS SOYEZ ET 24H/24 :


- **Par internet**
avec cyberplus www.cmgo.creditmaritime.fr
- **Par sms⁽²⁾**
avec le 6 11 10 (0,35 € TTC par min)
- **Par téléphone**
avec Tonalité Plus (serveur local)
Depuis la France, au : **0 892 892 292** Service 0,12 €/min + prix appel

⁽¹⁾ Prix d'un appel local, Centres de Relation basés à Nantes, Rennes et Angers.

⁽²⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur


 @CréditMaritimeGrandOuest
 Crédit Maritime Grand Ouest



Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 15 boulevard de la Boutière CS 26858 35768 Saint Grégoire cedex - 857 500 227 RCS Rennes - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. - Août 2019 - Goubault Imprimeur certifié iso 14001 - Imprimé avec des encres végétales - sur papier PEFC  - Réalisation : TAKOMA - Crédit photo : iStockphoto.com/kali9

